

CONSEIL MUNICIPAL séance du 8 octobre 2025

Date de convocation : 1^{er} octobre 2025

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19h37

Présents :

Maire : Pascal PAVILLARD

Adjoint : Jérôme NAPPEZ, Patrick CABAUD

Conseillers municipaux :

Stéphane DROUVOT, Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Frédéric NARDIN, Marie-Noëlle PASCAL (arrivée à 19h45), Jean-Noël SAINTOT, Thierry VEGAS.

Absents :

Absents excusés: Éric BARTHELAT

Secrétaire :

Patrick CABAUD

Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Patrick CABAUD est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 Voix Pour,

➤ **VALIDE le compte rendu de la séance du 30 juillet 2025.**

Personnel – Protection sociale complémentaire (risque santé)

Monsieur le Maire expose :

Vu,

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Arrivée de Marie-Noëlle PASCAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix Pour,

➤ **DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité.**

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à 20€ mensuels par agent.

➤ **AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant (pour le choix de la convention de participation uniquement)**

Forêt – Travaux sylvicoles 2025 (parcelle 16)

Monsieur le Maire expose :

Il s'agit de travaux supplémentaires afin de réaliser des layons de débardage avant l'exploitation de la parcelle 16 qui se fera cet hiver.

Deux devis ont été reçus :

Entreprise BUHLER pour un montant HT de 1 017.50€, soit 1 119.25€ TTC

ONF pour un montant HT de 1 307.98€, soit 1 438.77€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix Pour,

- **RETIENT le devis BUHLER d'un montant de 1 017.50€, soit 1 119.25€ TTC**

Forêt – destination des coupes 2026-2027

Monsieur le Maire expose,

Après l'avis de la commission bois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix Pour,

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF
13_im	2026	2026			Irrégularisation	4,08 ha
7_j	2025	2026		PR-AC	Éclaircie	2,26 ha
19_im	X	2026			Cloisonnement	6,25 ha

Report de la parcelle parcelle 7_j pour 2027, volume important d'affouage sur 2025-2026, objectif étalement sur plusieurs années pour volume affouage constant.

- **Décide des orientations de mise en marché suivantes :**

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
13_im	grumes		X			
13_im 19_im	BE			X		X

- **Décide des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés**

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2) anciennement dite « exploitation groupée »
13_im	X	

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO)

- **Autorise le maire à signer les documents afférents**

Forêt – campagne de bois 2025-2026

Monsieur le Maire expose,

1. Travaux de bucheronnage parcelles 16 et 17:

Deux devis :

- Entreprise BUHLER (abattage) 16.00€ HT le m3,
- Entreprise PETEY (débardage) 11.00€ HT le m3+ 72€ HT de câblage à l'heure

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 Voix Pour,

- ***DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise BUHLER, pour l'abattage au prix de 16.00€ HT le m3***
- ***DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise PETEY pour le débardage au prix de 11.00€ HT le m3+ 72€ HT de câblage à l'heure***

2. Campagne de bois 2025-2026 :

Choix du prestataire :

Un seul devis :

- Entreprise BUHLER 40.00€ HT le ballot, soit 44.00€ TTC + 10€ le ballot HT soit 11€ TTC pour le transport. Coût total 50€ HT soit 55€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 Voix Pour,

- ***DECIDE d'accepter le devis l'entreprise BUHLER, pour le façonnage des ballots livrés au prix de 50€ HT, soit 55€ TTC***

Concernant le prix du bois, Monsieur le Maire propose de maintenir les prix de l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 Voix Pour, 1 Abstention (Jérôme NAPPEZ)

- ***DECIDE que le prix de l'affouage reste inchangé (à savoir 10 euros le stère et 12 euros le stère aux professionnels).***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 Voix Pour,

- ***DECIDE que le prix du ballot de bois façonné livré reste inchangé (à savoir 65 euros le ballot façonné livré)***

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil au Maire (en vertu de l'article L. 2122-22).

Néant

Changement du PC du secrétariat

Monsieur le 2^{ème} Adjoint expose,

A compter du 14 octobre 2025, il ne sera plus possible d'effectuer des mises à jour de sécurité pour le système d'exploitation Windows 10. De ce fait, l'ordinateur du secrétariat doit être changé rapidement.

Nous avons à ce jour reçu un devis, un deuxième est en attente. Compte tenu du délai imparti pour ce changement de PC, le conseil municipal autorise le Maire à retenir le devis de la société mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 Voix Pour,

- ***AUTORISE le Maire à retenir le devis de la société mieux-disante.***

Licence de taxi

Monsieur le Maire expose,

Nous avons été saisis d'une demande de création d'une ADS (autorisation de stationnement) sur la commune.

Considérant qu'il est de la compétence du Maire de réglementer la circulation et le stationnement des taxis sur la commune,

Considérant que les autorisations de stationnement (ADS) sont délivrées par le Maire après un avis facultatif de la commission des transports publics particuliers de personnes, présidée par le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 Voix Pour,

- **DECIDE de créer par arrêté municipal une autorisation de stationnement de taxi sur le territoire communal,**
- **DECIDE de créer, par arrêté municipal, un droit de place (ADS) à la personne inscrite sur la liste d'attente,**
- **DECIDE de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 100€ annuels**
- **DIT que tout aménagement spécifique de la place de stationnement (hors traçage) sera soumis à l'accord de la commune et sera à la charge du demandeur.**

Demande de pose d'un panneau publicitaire sur abri-bus RD 683

Cette question sera abordée lors d'un prochain conseil municipal

Pays de Montbéliard Agglomération –

Rapport annuel déchets ménagers et assimilés 2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et l'assainissement 2024

Monsieur le Maire commente les rapports qui ont été adressés à chaque conseiller municipal en amont de la séance de ce soir.

Infos - Questions diverses

- Le repas des aînés aura lieu à Désandans, contact sera pris avec le restaurant, la date reste à fixer.
- Présentation en photos des travaux réalisés dans la cidrerie et le local technique annexe
- Le défibrillateur a été acheté, il est en cours de pose. Il convient de déplacer les armoires à livres.
- Quête du Souvenir Français du 30 octobre au 3 novembre 2025
- Petit marché du soir mensuel, 75 personnes ont partagé les boîtes chaudes.
- Après-midi jus de pommes, environ 175 litres ont été vendus.

Séance levée à 22h20

Le Maire,



Pascal PAVILLARD

Le Secrétaire

Patrick CABAUD